



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 115/11

Objet

Adoption de la Décision
modificative n°02

Secrétaire de séance

Jean-Louis BOUCHARD

Rapporteur

Claude CHALON

Conseil Communautaire
22 décembre 2011
Goux- 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 06 décembre 2011
Date de publication : 06 janvier 2011

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S Boissard suppléée par N Ferreira de Souza, JL Bouchard, D Bernardin, B Guerrin, B Chevaux suppléé par D Desgouille, P Vuitton suppléé par D Guilhendou, R Pouthier, B Negrello, P Bussière, G Fumey, P Daubigney, T Mader, D Michaud, G Michaud, P Blanchet suppléé par B Robe, P Monnet, A Albertini, J Chevriaux, M Giniès, C Gras suppléé par A Perron, G Barbier, F Barthoulot, M Borneck, P Bouvret-Maire, G Card, C Chalon, MA Chalumeaux, D Fella, P Epinat, JP Fichère, JB Gagnoux, L Gatinault, P Genestier, A Hamdaoui, S Laroche, P Nasom, I Nouvellon, C Parent, J Rosat, D Sciquot-Bérodier, JC Wambst, H Prat, D Chataignier, F Macard, M Rigoulet, F Saudon, B Javourez, L Bougaud, J Lombard, M Huguenet, J Thurel, JM Diètre, M Gauthier, A Alonzo, P Recouvreux, F Perchat, G Maréchal, G Fernoux-Coutenet, C François, B Monamy, M Perron, E Bourgeois, JM Daubigney, J Drouhain, A Jordan, D Rauch, M Richard, M Hoffmann, D Ecarnot, T Gauthray Guyenet

Délégués absents ayant donné procuration : E Tavernier à P Bussière, C Di Caro à P Monnet, D Barbagelata à JC Wambst, R Belalia à P Bouvret-Maire, C Bourgeois-République à JB Gagnoux, C Quillet à C Chalon, C Creuze à D Sciquot-Bérodier, R Manière à M Giniès, N Abdelli à G Fumey, J Petit à J Rosat, B Bonnard-Ongenaed à F Perchat, C Arnoud à G Card, F David à J Thurel

Délégués absents non suppléés et non représentés: P Guibelin, JF Louvrier, C Petiot, K Mezerai, M Perrin, A Chollat, P Jacquot, A Courderot, P Sautrey, J Hubert, JC Lambert, G Ginet, R Curly, JF Dumont

BUDGET PRINCIPAL :

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ajuster les crédits au budget 2011 de la manière suivante :

- en section d'investissement, suite à une insuffisance de prévision pour les travaux de l'accueil périscolaire George Sand
- en section de fonctionnement, pour les charges de personnel afin de faire face à un éventuel besoin d'ici la fin de l'exercice 2011.

De plus, il est proposé d'ouvrir des crédits pour constater la notification définitive du prélèvement au profit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) en section de fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver ces éléments selon les tableaux ci - après :

INVESTISSEMENT

CH	ART	FCT	SG	CP	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
504	2317	421	TP02	P10025	Travaux et M.O Accueil Périscolaire G.Sand	5 000,00	
020	020		MG01		Dépenses imprévues	-5 000,00	
TOTAL OPERATIONS REELLES						0,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT						0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

CH	ART	FCT	SG	CP	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
012	64131	421	MG02		Rémunérations	21 000,00	
012	6451	421	MG02		Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	6 000,00	
012	6453	421	MG02		Cotisations aux caisses de retraite	1 000,00	
012	6454	421	MG02		Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	2 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés					30 000,00	0,00
014	739116	01	MG01		Reversement sur FNGIR (ajustement des prévisions à la notification)	160 000,00	
014	Atténuations de produits					160 000,00	
022	022		MG01		Dépenses imprévues	-30 000,00	
022	Dépenses imprévues					-30 000,00	0,00
73	7311	01	MG01		Contributions directes (ajustement suite notification FNGIR)		160 000,00
73	Impôts et taxes						160 000,00
TOTAL OPERATIONS REELLES						160 000,00	160 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT						160 000,00	160 000,00

BUDGET ANNEXE (AMENAGEMENT DE ZONES)

Il est proposé au Conseil Communautaire de passer des écritures comptables en fin d'exercice pour constater au bilan l'évolution de la valeur des stocks de terrains aménagés. Cela se traduit par l'émission de mandats et de titres de recettes d'ordre budgétaire sur les articles 71355 et 3555.

Or, si l'instruction M14 prévoit désormais l'ouverture automatique des crédits pour les opérations relatives aux cessions patrimoniales, il n'en est pas de même pour les stocks, qui doivent toujours faire l'objet d'une ouverture de crédits par décision modificative.

En outre, ces écritures doivent impérativement être passées sur l'exercice sur lequel les dépenses ont été réalisées, en l'occurrence 2011.

C'est pourquoi, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au passage de ces écritures aux chapitres 040, 042, 021 et 023 selon le détail indiqué dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES					MONTANT	RECETTES					MONTANT
CH	ART	FCT	SG	PROG		CH	ART	FCT	SG	PROG	
040	3555	01-000	MG01		2 000 000,00	021		00-000	MG01		45 100,00
						040	3555	01-000	MG01		1 954 900,00
TOTAL INVESTISSEMENT					2 000 000,00	TOTAL INVESTISSEMENT					2 000 000,00
042	71355	01-000	MG01		1 954 900,00	042	71355	01-000	MG01		2 000 000,00
023		00-000	MG01		45 100,00						
TOTAL FONCTIONNEMENT					2 000 000,00	TOTAL FONCTIONNEMENT					2 000 000,00

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER l'ouverture des crédits nécessaires au passage de ces écritures aux chapitres 040, 042, 021 et 023 selon le détail indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait à Dole,
Le 22 décembre 2011,
Le Président,